



NEWS CSEC

En fil rouge de ce CSEC qui s'est tenu sur deux jours les mercredi 10 et jeudi 11 décembre, on retiendra notre interpellation en amont de l'instance et lors des questions diverses sur la situation de l'établissement Grand Est.

Après pas moins d'une demi-douzaine d'expertises votées par le CSE Grand Est et un tout récent courrier de l'inspection du travail rappelant expressément la directrice régionale à ses obligations légales en matière notamment de santé et de sécurité au travail des agents placés sous sa responsabilité mais également de fonctionnement des instances de représentation du personnel dont le CSE, la direction générale a bien conscience qu'il y a un problème majeur dans cet établissement.

Pour nous, il est temps que cessent les agissements pathogènes d'une directrice régionale qui considère apparemment comme facultatif le fait de devoir respecter le code du Travail.

En lien avec nos camarades de Grand Est mais également avec les autres organisations syndicales nationales présentes dans cet établissement, nous irons au bout de la démarche visant à y mettre bon ordre.

Une simplification de l'EPA qui arrange surtout la direction

Soumise à consultation la « simplification de l'EPA » a recueilli 2 votes positifs de la CGC, 9 votes négatifs (FSU / CGT / STC), 7 abstentions (CFDT/SNAP) et 4 avis circonstanciés (**cgt-FO**).

Malgré un avis rendu très peu favorable à ces nouvelles dispositions, la direction entend maintenir cette simplification en arguant du fait que cela va représenter un gain de temps pour les managers et les agents permettant à tout le monde de consacrer davantage de temps au descriptif d'activités (qui ne sera pas mêlé aux ESA).

La direction a certes tenu à rappeler que « à date », il n'y aura pas d'IA dans les EPA mais qu'à terme via « ChatFT Ecoute » sans que cela soit obligatoire, elle se réservait la possibilité de recourir à de la saisie automatique par l'intermédiaire d'une sorte de dictaphone IA ; thématique qui devrait être évoquée en juin prochain lors d'une réunion programmée au calendrier social portant précisément sur l'IA.

Nous avons donné mandat aux élus siégeant au « comité éthique interne » de s'emparer du sujet sans attendre juin prochain.

PPV de décembre : 50 euros de plus... mais à quel prix ?

La direction qui avait déjà procédé à une consultation du CSEC le mois dernier sur le versement par la direction de la PPV (prime de partage de la valeur) d'un montant de 800 euros pour les collègues employés, techniciens et agents de maîtrise et de 500 euros pour les cadres a souhaité consulter de nouveau le CSEC pour valider la décision unilatérale du DG de rajouter 50 euros à ces deux montants.



Renseignements pris sur la nature de cette rallonge budgétaire inattendue, il semblerait qu'il s'agisse d'une enveloppe de 3 millions d'euros environ correspondant aux salaires qui sur l'année 2025 n'ont pas été versés pour un motif syndical pour le moins original : les jours de grève.

Ainsi donc, ce sont les camarades et collègues grévistes qui financent ce billet de 50 euros là au bénéfice de tous !

Vous pouvez compter sur la **cgt-FO** pour ne pas se contenter d'une telle explication pour le moins sujette à caution.

Centralisation du NIR à France Travail Service : une évolution minimisée ?

Présenté par le directeur de France Travail Service, ce dossier n'est pas totalement clair, quand bien même il vise à une « meilleure fiabilité des données via la certification du NIR opéré désormais en centralisant l'activité ».

D'emblée, il nous est précisé que « dans le mot efficience, on met surtout l'efficacité et du gain du temps ». Ah bon ?! Avant de rajouter que « on est sur de petites proportions d'inscription ».

Alors que nous nous étonnions qu'il ne soit pas procédé à une consultation du CSEC éclairée par un avis rendu au CSE de France Travail Service, il nous a été répondu qu'il n'y avait pas besoin d'en passer par là car le dossier est dépourvu d'impact structurel et organisationnel, y compris en termes de conditions de travail.

Et la direction d'ajouter que tout cela est d'autant plus mineur que cette centralisation n'affectera le quotidien d'aucun agent travaillant à temps plein sur le sujet à France Travail Service. Et d'ajouter :

« ce n'était qu'une activité menée 1 à 2 heures par jour, voire 2 ou 3 fois par an jusqu'à présent donc il n'y a là aucune perte d'activités en tant que tel et pour personne ».

Au passage, on apprend qu'un « test » est en cours depuis mi-septembre autour des « trop perçus fraude » dans trois régions à savoir Pays de Loire, La Réunion et Bourgogne-France Comté.

Stratégie « aller vers » : retour vers le futur de la prospection entreprise

On a eu droit à une présentation par Victor Beauté, en charge du dossier à France Travail Pro (l'ex Direction des services aux entreprises) nous indiquant que le recours à des prestataires auxquels on avait confié le soin de faire de la prospection pour le compte de France Travail allait être stoppé.

Officiellement, parce que ces prestataires ne sont pas plus efficaces que les collègues en agence.

Officieusement, parce que ça coûte cher et que les budgets seront revus à la baisse en 2026.

Officieusement toujours, parce que LinkedIn le grand ami du DG est un moyen pas tout à fait comme un autre de faire appel à un opérateur privé qui sur le papier ne coûte rien mais qui en contrepartie de son partenariat avec France Travail va récupérer des données sensibles par wagons entiers. Que le nouveau DGA Offre de services soit un ex ponte de LinkedIn est sûrement un pur effet du hasard, tout comme la présence du DG à San Diego en octobre à une convention LinkedIn dont personne n'a entendu parler sur l'intranet ou les réseaux sociaux.

Il est tout de même formidable de voir tout un aéropage de décideurs de la Direction Générale recrutés par le DG depuis la création de France Travail nous expliquer à quel point c'est bien d'aller démarcher des entreprises pour récolter des offres.



Et dire qu'il y a plus de 20 ans, déposer ses offres d'emploi à l'ANPE était une obligation légale pour toutes les entreprises, obligation qui a été abrogée par le législateur au début des années 2000.

Et dire qu'au moment de la fusion et de la création de Pôle emploi, la direction nous a expliqué sans rire qu'enregistrer des offres d'emploi n'était pas une priorité.

Oui, il faut faire de l'intermédiation, avec de vraies offres d'emploi, donc en CDI plutôt qu'en CDD, en revendiquant comme nous que les collègues soient formés à cela et que la direction embauche en conséquence pour faire face en parallèle à l'augmentation exponentielle du nombre d'inscrits dans nos fichiers.

Faire plus avec moins de moyens, NON MERCI !

Revalorisation des frais de repas : vers une hausse de la prise en charge en 2026

La direction devrait annoncer début 2026 une revalorisation des frais de repas pour satisfaire à une revendication de bon sens que nous portons depuis un petit moment maintenant, au regard d'une inflation constante des tarifs de restauration, pas compensée et pour cause par les NAO à 0 euro de la direction.

A la **cgt-FO**, nous continuons à revendiquer une augmentation générale des salaires et une nouvelle classification à la hauteur du travail fourni au quotidien par l'ensemble du personnel de France Travail.

syndicat.cgt-fo.csec@francetravail.fr

